



## Contribution PLOA Enseignement agricole public SNETAP-FSU Centre-Val de Loire

### GT 2 Installation - Transmission

#### Leviers :

- **Repenser la coordination des dispositifs existants en redonnant un rôle central aux EPLEFPA** (tout en étant garant de leur neutralité par rapport aux organisations représentatives du monde agricole).
- **Garantir la formation à des techniques agroécologiques (dont celles de l'agriculture biologique)**, en vue de promouvoir une agriculture résiliente, locale et durable via les référentiels et programmes des formations (en rupture donc avec les politiques de filières de production cloisonnées) et redonner ainsi l'autonomie et les capacités de choix aux futur.es paysan.nes.
- **Repenser l'accompagnement au projet d'installation** dès le parcours en formation initiale au sein des lycées agricoles - celui-ci se résumant seulement aujourd'hui à quelques journées "insertion" (découverte des métiers / installation) pendant le Bac pro et à des interventions à la marge des CFPPA en matière de module à l'installation (stages de 21h la plupart du temps assurés par les chambres d'agriculture).

#### Les propositions :

- **Assumer une planification volontariste en agriculture pour favoriser les formations en établissement agricole et in fine des installations massives avec une prise en compte des enjeux de transitions**, la puissance publique devant ici s'exprimer à nouveau : cela passe par une politique de l'offre, avec en particulier un schéma pluriannuel de création d'emplois dans les lycées publics corrélé au 7<sup>ème</sup> schéma prévisionnel national des formations (2023-2027).
- **Disposer des moyens nécessaires pour accueillir tous les élèves qui le souhaitent en lycée agricole public** dès la classe de 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> de l'EA et jusqu'en BTSA et Licences professionnelles, toutes filières confondues (professionnelle, technologique, générale), sachant que toutes concourent à former de futur.es paysan.nes salarié.es ou chef.fes d'exploitation, donc à installer et/ou accompagner le monde agricole (retrouver une capacité à ouvrir des places, des sections et des classes).

- **Redonner aux EPLEFPA une place centrale dans l'accompagnement à l'installation**

- par **l'élargissement de la mission 3 "insertion" à l'installation en agriculture ou créer une 6<sup>ème</sup> mission** :

- repenser un parcours découverte des métiers dès la seconde, augmenter le temps de formation en établissement aux jeunes

- permettre une 4<sup>ème</sup> année dans le cursus du Baccalauréat professionnel centrée sur le renforcement des **capacités à l'installation** et/ou sur un renforcement des acquis en vue d'une poursuite vers le supérieur

- par **les CFPPA** (centre de formation professionnelle et de promotion agricole), **en sortant de la logique de marché, de concurrence entre opérateurs pour les formations adultes.**

- Élargir les stages « 21h » dont la durée est notoirement insuffisante pour les transformer en parcours de **formation pour accompagner l'installation** dont le CFPPA serait le premier portail d'accès et le coordonnateur sur un territoire.

- Renforcer le rôle des CFPPA dans **l'accès à la VAE** et à des formations spécifiques. Redonner ainsi à ces centres publics leur vocation première de "promotion agricole".

- par **leurs exploitations agricoles (gages du "produire autrement") et ateliers technologiques (gages notamment d'un "transformer autrement" qui reste à inventer), en garantissant un financement renforcé**

- tant au niveau de l'État (au regard de la mission pédagogique première de celles-ci - cf. GT1) qu'au niveau des conseils régionaux (harmonisation des pratiques à trouver tant en matière de fonctionnement que d'investissement),

- en revoyant **le statut des salarié.es de ces centres** (retour à un statut de droit public) et en **déployant des espaces test** par EPLEFPA (couveuse d'activités / incubateur) avec le déploiement d'un chargé de projet par établissement, voire envisager des outils communs de transformation en circuit court sur certains EPL (mais en garantissant le déploiement et le financement des postes nécessaires).

La vocation pédagogique et de développement des exploitations agricoles des EPLEFPA doit être renforcée pour en faire « des centres à vocation pédagogiques, de développement et d'expérimentations », et non plus uniquement « des unités de production ».